

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 756

présenté par

M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy, Mme Dalloz, M. Dhuicq, M. Jean-Pierre Vigier, M. Salen, M. Le
Mèner, M. Labaune, M. Moudenc, M. Straumann et M. Vitel

TITRE

À la fin du titre du projet, supprimer les mots :

« , et modifiant le calendrier électoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 21.